

ARRETE DU 26/02/2026

Portant prolongation de la fermeture de
l'accès à l'espace du 1000 clubs à St Laurent de
la Plaine pour des raisons de sécurité

Arrêté n° : AR_2026_0078

Le Maire de Mauges-sur-Loire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 143-23 et R 143-45

VU le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

VU l'arrêté municipal n°2020-73 du 29 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Dominique ADAM, Maire délégué de Saint-Laurent-de-la-Plaine

CONSIDERANT que le problème électrique survenu dans l'espace du 1000 clubs n'a pas été résolu,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les dispositions de l'arrêté AR_2026_0017 du 22/01/2026 ayant pour objet la fermeture de l'espace du 1000 Clubs, situé, 14, cité de l'Aveneau – Saint-Laurent-de-la-Plaine – 49290 Mauges-sur-Loire, sont prolongées jusqu'au 13/03/2026.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune, conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur site.

A Mauges-sur-Loire, le 26 Février 2026

Dominique ADAM

Maire délégué de Saint-Laurent-de-la-Plaine, commune
délégée de Mauges-sur-Loire,

Diffusion :

- Préfecture de Maine-et-Loire
- Gendarmerie de Chalonnes-sur-Loire

Notifié le :

Publié le : 02/03/2026

